



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

(FASEG)

**Mémoire présenté en vue de l'obtention des crédits associés au diplôme de**

**LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCES ECONOMIQUES**

**ET DE GESTION**

**Option : Sciences Economiques**

**Filière : Economie Appliquée**

**THEME :**

**ANALYSE DE L'EFFET DE LA DECENTRALISATION  
SUR LE NIVEAU DE VIE DES HABITANTS DE LA  
COMMUNE DE POBE**

**Réalisé et présenté par :**

**Laurent M. ALOVOGNANKOU**

**&**

**Olivier B. AKAMBI**

**Sous la direction de :**

**Maître de Stage**

M. Joël FADIKPE  
Chef Division de la  
Promotion Economique

**Maître de Mémoire**

Dr Déo-Gratias ZOUNDJI  
Enseignant à la FASEG

Année Académique : 2015-2016

**AVERTISSEMENT**

LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES  
ET DE GESTION (FASEG) DE L'UNIVERSITE  
D'ABOMEY-CALAVI N'ENTEND DONNER NI  
APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS  
EMISES DANS CE MEMOIRE. CES OPINIONS  
DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES  
A LEURS AUTEURS.

DEDICACE 1

A

Mon père ALOVOGNANKOU Jean et ma mère KOUDJO Blandine

Je dédie ce mémoire.

**ALOVOGNANKOU M. Laurent**

DEDICACE 2

A

Mon père AKAMBI A. Barthelemy et ma mère OGOUNIYI Joséphine

Je dédie ce mémoire

**AKAMBI B. Olivier**

## REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, qu'il nous soit accordé l'honneur d'adresser notre profonde gratitude :

- ❖ Au doyen de la FASEG : le Professeur Charlemagne IGUE et à tout le corps professoral de la FASEG ;
- ❖ Dr Deo-Gratias ZOUNDJI, notre maître de mémoire pour sa contribution dans l'élaboration de ce mémoire ;
- ❖ M. Jonas FASSINOU, doctorant à la FASEG, pour son soutien ;
- ❖ M. Raoul OGOUYOMI, doctorant à la FASEG, pour son soutien ;
- ❖ Aux membres de jury, pour avoir accepté malgré leurs multiples occupations, d'apprécier cette œuvre ;
- ❖ M. Paul ODJO, Maire de la Commune de Pobè, pour avoir accepté de nous accueillir dans son administration ;
- ❖ Mme Collète OGOUDIKPE, Chef Service des Affaires Financières et Economiques ;
- ❖ M. Santos IDJI, Chef Division de la Comptabilité et Budget;
- ❖ M. Romain AGBOHENOU pour ses conseils ;
- ❖ Dr. Mathieu LANOKOU pour ses soutiens inestimables ;
- ❖ A tout le personnel de la Mairie ;
- ❖ Le personnel administratif de la FASEG.

## **LISTE DES ABBREVIATIONS ET SIGLES**

**AC** : Attaché de Cabinet

**AM** : Adjoint au Maire

**CCC** : Chef de la Cellule de Communication

**CM** : Chargés des Missions

**CT** : Conseillers Techniques

**CSLP** : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

**DAD** : Division des Archives et de le Documentation

**DAF** : Division des Affaires Foncières

**DBC** : Division du Budget et de la Comptabilité

**DCT** : Division du Courier et de le Transmission

**DDCLD** : Division du Développent local et de la Coopération Décentralisée

**DEA** : Division de l'Eau et de l'Assainissement

**DE** : Division de l'Education

**DEC** : Division de l'Etat Civil

**DEROA** : Division de l'Equipement, des Routes et Ouvrages d'Art

**DETC** : Division des Etudes Techniques et du Contrôle

**DI** : Division de l'Information

**DJCSL** : Division de la Jeunesse, de la Culture, des Sports et Loisirs

**DM** : Division Matériel

**DPAE** : Division de la Population et des Affaires Electorales

**DPE** : Division de la Promotion Economique

**DPP** : Division de la Prospective, de la Planification et du suivi-évaluation

**DRH** : Division des Ressources Humaines

**DSAS** : Division de la Santé et des Affaires Sociales

**DSPA** : Division de la Sécurité et de Police Administrative

**DU** : Division de l'Urbanisme

**EMICOV** : Enquête Modulée Intégrée des Conditions de Vie

**GU** : Guichet Unique

**IPH** : Indice de Pauvreté Humaine

**OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement

**PPA** : Parité du pouvoir d'achat

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**RA** : Régie d'Avance

**S/CPMP** : Secrétaire de la Cellule de Passation des Marchés Publiques

**SAAG** : Service de l'Administration des Affaires Générales

**SAFE** : Services des Affaires Financières et Economiques

**SAFU** : Service des Affaires Foncières et de l'Urbanisme

**SDH** : Service du Développement Humain

**SECADI** : Service de l'Etat Civil, des Archives, de la Documentation et de l'Information

**SG** : Secrétaire Général

**SGA** : Secrétaire Général Adjoint

**SP** : Secrétaire Particulier

**SPPC** : Service de la Programmation, de la Prospective et de la Coopération

**STE** : Service des Travaux et de l'Environnement

**UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

### LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUE

<b>Tableau 1</b> : Evolution des indices de pauvreté non monétaire de 2000 à 2011 de la commune de Pobè.....	34
<b>Tableau 2</b> : Evolution des indices de pauvreté monétaire de 2000 à 2011 de la commune de Pobè.....	36
<b>Tableau 3</b> : Evolution des dépenses sociales totales et en éducation de 2008 à 2014.....	38
<b>Tableau 4</b> : Evolution des variables de dépenses en éducation, taux net de scolarisation au primaire et taux d'alphabétisation.....	39
<b>Graphe 1</b> : Evolution des ressources affectées a l'éducation de 2008 à 2014.....	39

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b>		1
<b>Chapitre1</b>	Cadre institutionnel de l'étude	4
<b>Section 1</b>	Présentation du cadre institutionnel	5
<b>Section 2</b>	Expériences de stage et inventaire des forces et faiblesses	10
<b>Chapitre 2</b>	Cadre théorique et méthodologique de l'étude	14
<b>Section 1</b>	Problématique, objectifs et hypothèses de recherches	15
<b>Section 2</b>	Revue de littérature et méthodologie de recherche	17
<b>Chapitres 3</b>	Cadre empirique de l'étude	33
<b>Section 1</b>	Présentation et analyse des résultats	34
<b>Section 2</b>	Vérification des hypothèses et recommandations	41
<b>Conclusion</b>		46
<b>Bibliographie</b>		48

# *INTRODUCTION*

Au cours des trente premières années de son indépendance, le Bénin a connu un système de planification rigide et fortement centralisé. Au fur et à mesure que les plans de développement se succédaient, les limites de ce système de planification sont apparues et concernaient notamment : la faiblesse dans l'identification des programmes et projets ; Les difficultés de mise en œuvre des projets identifiés ; la réalisation d'infrastructures ne répondant pas aux besoins des populations et L'absence d'évaluation et de prise en compte de l'impact économique et spatial des projets sur la vie réelle des populations.

Ces faiblesses étaient surtout dues à la faible implication des populations dans l'identification et l'exécution des actions de développement. C'est justement pour tenir compte de la nécessité de participation des populations qu'a été adoptée la planification décentralisée et contractuelle, dont l'objet fondamental est d'instaurer entre le niveau central de l'administration et les collectivités de base un dialogue et une concertation en matière de développement. C'est un processus de prise en charge réelle, conclue et négociée, qui suppose la participation effective de la population concernée à la conception, l'élaboration et la réalisation des projets, programmes et plans de développement économique et social.

Il était donc essentiel pour une administration de développement que la participation soit organisée au sein même des collectivités liées à l'Etat par des rapports de tutelle. C'est pourquoi en 2003, le Gouvernement béninois a estimé que la mise en œuvre d'une politique de décentralisation devrait permettre de créer les conditions d'une participation accrue de la société civile à la gestion économique et une meilleure adéquation des programmes aux besoins réels.

Le succès d'une telle réforme, dont l'objectif ultime est la réduction de la pauvreté au niveau communautaire, découle de la volonté, des moyens, mais aussi du sens de l'organisation. La collectivité ne peut plus se contenter de gérer au jour le jour les problèmes de la vie économique. Elle doit s'attacher à créer les conditions d'un développement local durable.

Face à cette situation, il urge de faire une analyse comparative entre la période pré-décentralisation et celle de la décentralisation afin d'appréhender sa contribution dans la réduction de la pauvreté. C'est pourquoi nous avons choisi de réfléchir sur le thème : « **Analyse de l'effet de la décentralisation sur le niveau de vie des habitants de la commune de Pobè** ». Ce travail s'inscrit dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin de

formation en licence, en Economie Appliquée à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université d'Abomey-Calavi (ECOAPP/FASEG/UAC).

Ainsi, le travail s'articule autour de trois grands chapitres. Le premier décrit le cadre institutionnel de l'étude. Le deuxième chapitre présente le cadre théorique et la méthodologie de recherche de l'étude. Quant au troisième chapitre, il aborde le cadre empirique de l'étude.

*CHAPITRE 1 :*  
*CADRE INSTITUTIONNEL DE*  
*L'ETUDE*

Ce premier chapitre portera essentiellement sur la présentation du cadre institutionnel et expérience de stage et inventaire des forces et faiblesses.

### **Section 1: Présentation du cadre de stage institutionnel**

Cette section présente le cadre institutionnel de cette étude qu'est la Mairie de Pobè.

#### **Paragraphe1 : Cadre historique**

##### **1-Historique de la Commune de Pobè**

Le fondateur de Pobè est DOUDOUALA selon certaines sources. Quoiqu'il en soit, vers 1600 un roi d'Oyo a demandé à son fils du nom de TETOU d'aller fonder son propre royaume. Il prit alors la route de l'exil en compagnie d'une foule très enthousiaste composée de ses admirateurs, de ses enfants mais aussi de ses frères et de beaucoup d'esclaves. Le voyage fut très long et pénible. Ainsi, se sont succédé à la tête de la troupe plusieurs frères de TETOU dont le dernier fut DOUDOUALA. Arrivée dans la région qui deviendra plus tard POBE, c'est lui qui dirigea le reste de la troupe installée d'abord au cœur de la forêt de peur que la fréquence des incendies dans cette région ne consume leur abri et aussi de se dissimuler facilement. Il demanda alors à sa troupe d'aller prospector le site. Ceux-ci, de retour de la prospection du site avaient ramené des herbes arrachées au lieu pressenti pour être le nouveau site. Présentant ces touffes d'herbe à leur roi ils avaient dit : "Ekpo ibè ni" qui veut dire "Voici l'herbe arraché sur les lieux".

C'est de cette phrase "Ekpo ibè ni" que naîtra le toponyme POBÈ. On peut remarquer qu'il y avait eu d'abord un premier village appelé Ikpobè, puis le village appelé Ikpobè-Kouto et enfin le village appelé Ikpobè Ossolo.

##### **2-Présentation de la Commune de Pobè**

La commune de POBE est distante d'environ 106km de la capitale économique du Bénin, Cotonou ; et de 70km environ de la ville de Porto-Novo, capitale politique du pays. Située au Sud-est du Bénin et au Centre-Est du département du plateau à la limite frontière avec le Nigeria, la Commune de Pobè est limitée au Nord par la Commune de Kétou, au Sud et à l'Ouest par la Commune d'Adja-ouère et à l'Est par le Nigeria.

Elle a une superficie de 400 km<sup>2</sup>, représente 11% de la superficie du département et 0,46% de celle du Bénin. Elle compte 54181 habitants en 1992 et 82910 habitants en 2002

soit un taux d'accroissement naturel de 5,30. Les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat effectués en mai 2013 nous indiquent que la population de la commune de POBE est passée de 82910 habitants en 2002 à 123740 habitants soit un taux d'accroissement naturel de 49,24%. Sa densité est de 207hbts/km<sup>2</sup> en 2002 et de 309hbts/km<sup>2</sup> en 2013.

La Commune de Pobè est composée de quarante cinq (45) villages et quartiers de ville qui est répartie dans cinq(05) arrondissements dont un urbain (Pobè centre) et quatre ruraux (TOWE, IGANA, AHOYEYE, ISSABA).

## **Paragraphe 2 : Structure et Fonctionnement de la Mairie de Pobè**

La Mairie de Pobè comprend :

- l'organe exécutif
- les services communaux
- les services extérieurs

### **A-L'ORGANE EXECUTIF**

#### **1-Le maire**

Le Maire est l'organe exécutif de la commune. A ce titre, il est le premier responsable de la Commune et le chef de l'administration communale. Il est assisté dans l'exercice de ses fonctions de deux adjoints.

#### **2-Les adjoints au Maire**

Sous l'autorité du Maire, les Adjoints au Maire assistent le Maire dans l'exercice de ses fonctions et le remplacent en cas d'absence ou d'empêchement selon l'ordre de préséance.

Ils sont également chargés de la supervision des activités des services de la Mairie selon une répartition convenue avec le Maire.

### **B-LES SERVICES COMMUNAUX**

#### **1-Le Directeur de Cabinet**

Placé sous l'autorité directe du Maire, le Directeur de Cabinet est chargé de l'animation du Cabinet, de la coordination des activités de tous les membres du cabinet et de l'exécution de toutes les tâches politiques et sécuritaires à lui confiées par le Maire.

En liaison avec le Secrétaire Général de la Mairie, il veille au bon fonctionnement des services.

### **Les membres du Cabinet**

Ils sont placés sous la responsabilité du Directeur de Cabinet. Il s'agit de :

- Le Secrétaire Particulier (S.P)
- L'Attaché de Cabinet (A.C)
- Le Chef de la Cellule de Communication (C.C.C)
- Les Conseillers Techniques (C.T)
- Les Chargés de Missions (C.D.M)
- Le Secrétaire de la Cellule de Passation des Marchés Publics (S/CPMP)

#### **a-Le Secrétaire Particulier est chargé :**

- ✓ de la réception, de l'enregistrement, de la saisie et de l'expédition du courrier confidentiel du maire ;
- ✓ du traitement du courrier confidentiel du maire ;
- ✓ des travaux de secrétariat à caractère confidentiel ou secret ;
- ✓ de la programmation des audiences et rendez-vous du maire en relation avec l'attaché aux relations publiques ;
- ✓ de toutes autres tâches confiées par le maire.

#### **b-L'Attaché de Cabinet est chargé :**

- ✓ de l'organisation de l'accueil des personnalités en mission dans la commune ;
- ✓ de l'organisation intellectuelle et matérielle des manifestations, réceptions et autres cérémonies officielles ;
- ✓ de la préparation intellectuelle et logistique des missions à l'étranger (dossiers, passeports, visas, réceptions,...).

- ✓ de l'organisation des audiences et réceptions du Maire en relation avec le Secrétaire particulier ;
- ✓ de la gestion des aspects protocolaires des activités du Maire.

**c -Le Chef de la Cellule de Communication est chargé, en collaboration avec la Division des Archives, de la Documentation et de l'Information :**

- ✓ de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de communication du maire et du plan annuel de communication de la commune ;
- ✓ de la promotion de l'image du Maire et de la commune ;
- ✓ de la gestion et de la maintenance du parc informatique ;
- ✓ de l'animation et de la gestion du site web de la Commune, ainsi que de la supervision du cyber centre de la Mairie ;
- ✓ de la préparation des interventions publiques du Maire (conférences de presse, interviews) ;
- ✓ de l'organisation de la couverture médiatique des principales activités de la Mairie ;
- ✓ de la rédaction des discours du Maire ;
- ✓ de la préparation à l'intention du Maire des revues de presse.

**d-Les conseillers techniques**

- ✓ Les Conseillers Techniques sont chargés de donner leur avis sur les dossiers qui leur sont soumis par le Maire dans leurs domaines de compétences respectifs.
- ✓ Les Conseillers Techniques peuvent être des agents de la Mairie ou des personnes choisies hors de la Mairie. Dans ce dernier cas, la durée de leur contrat avec la Mairie est déterminée par le Maire et ne peut en aucun cas excéder la durée du mandat de ce dernier.

**e-Les chargés de missions**

- ✓ Les Chargés de Mission sont chargés de l'exécution de missions particulières ou spéciales, ponctuelles ou permanentes confiées par le Maire.

- ✓ Les Chargés de Mission peuvent être des agents de la Mairie ou des personnes choisies hors de la Mairie. Dans ce dernier cas, la durée de leur contrat avec la Mairie est déterminée par le Maire et ne peut en aucun cas excéder la durée du mandat de ce dernier.

#### **f-Le secrétaire de la cellule**

Le Secrétaire de la Cellule de Passation des Marchés Publics est chargé, en collaboration avec le Président de la Cellule de passation des marchés publics :

- ✓ de l'élaboration du calendrier annuel des passations des marchés
- ✓ des travaux de secrétariat de la cellule de Passation des Marchés publics ;
- ✓ de la rédaction des procès-verbaux ou rapports relatifs à l'attribution des marchés publics et à soumettre au Maire;
- ✓ de la centralisation et de la conservation de tous les dossiers et documents relatifs à la passation des marchés publics.

### **2-Le Secrétaire Général**

Placé sous l'autorité directe du Maire, le Secrétaire Général est le principal animateur des services administratifs communaux .Il assure la coordination des activités de ces services et veille à leur bon fonctionnement. Il assure la ventilation du courrier ordinaire et veille à son traitement diligent par les services. Il assure le secrétariat des réunions et veille à la rédaction des rapports et compte rendus.

Il veille également à :

- ✓ l'élaboration des relevés des décisions, des délibérations et procès-verbaux du Conseil Communal ;
- ✓ l'exécution des décisions du Conseil Communal ;
- ✓ l'exécution des décisions de l'Autorité de tutelle.

#### **Les Services**

Les services placés sous la responsabilité du Secrétaire Général :

- ✓ le Secrétaire Général Adjoint (SGA)
- ✓ le Service de l'Administration et des Affaires Générales (SAAG)
- ✓ le Service des Affaires Financières et Economiques (SAFE)
- ✓ le Service de la Programmation, de la Prospective et de la Coopération (SPPC)
- ✓ le Service des Travaux et de l'Environnement (STE)
- ✓ le Service des Affaires Foncières et de l'Urbanisme (SAFU)
- ✓ Le Service du Développement Humain (SDH)
- ✓ Le Service de l'Etat Civil, des Archives, de la Documentation et de l'Information (SECADI)

## **C-LES SERVICES EXTERIEURS**

### **1 - Bureaux d'Arrondissement**

Les bureaux d'arrondissement sont chargés :

- de l'enregistrement des déclarations de naissance et de décès dans l'arrondissement ;
- de la légalisation de tous actes ou documents qui y sont soumis conformément à la réglementation en vigueur ;
- de l'animation de la vie administrative dans l'arrondissement

### **2-Les Bureaux de Village ou de Quartier de Ville**

Les Bureaux de Village ou de Quartier de Ville sont chargés d'animer la vie administrative des villages et quartiers de ville.

## **Section 2 : Expérience de stage et inventaire des forces et faiblesses**

### **Paragraphe 1 : Expérience de stage**

#### **A- Les travaux effectués**

Le service d'accueil de notre stage est le Service des Affaires Financières et Economiques (SAFE) qui est composé de la Division Budget et Comptabilité (DBC), la Division du Matériel(DM) et la Division de la Promotion Economique(DPE).

Nous avons été accueillis par la DBC et la DPE. Signalons que nous avons fait respectivement un mois et deux mois dans ces Divisions ce qui nous a permis de bien cerner notre problématique.

✓ **Division Budget et Comptabilité**

Cette Division nous a permis :

- Enregistrer les mandats
- Saisir les mandats
- Elaborer le plan de trésorerie
- Tenir des différents registres comptables

✓ **Division de la Promotion Economique**

- Organiser et suivre les services publics marchands de la commune
- Proposer des tarifs et d'émission des ordres de recettes
- Exécuter et suivre des recettes ordinaires et extraordinaires
- Elaborer des tableaux de bord et des indicateurs sur les recettes des équipements marchands

**B- Difficultés rencontrées**

Après l'élaboration du questionnaire et la détermination de la cible de l'étude, la collecte des informations a été l'étape la plus difficile de l'étude. Ces obstacles ont ralenti nos prévisions en temps, ce qui a agi sur la maîtrise de tout le contour du Thème. Ces difficultés sont entre autres :

- La non disponibilité des chefs services
- Missions répétées des personnes ressources de la Mairie

- Insuffisance d'information due a la durée restreinte accordée par les personnes ciblées

## **Paragraphe 2 : Inventaire des forces et faiblesses**

### **A-Inventaire des forces**

Les atouts issus de nos observations de stage se présentent comme ci-après :

- Le secteur secondaire est essentiellement caractérisé par la présence de la cimenterie d'onigbolo installée dans l'arrondissement d'Issaba qui fournit pratiquement la quasi-totalité du ciment utilisé dans notre pays ;
- La Nouvelle Cimenterie du Bénin(NOCIBE) installée à Massè dans la commune d'Adja-Ouèrè aura un impact positif certain sur l'économie de la commune de Pobè ;
- Les activités commerciales sont assez développées entre la commune et le Nigéria ;
- La présence dans la commune de neuf(09) marchés dont deux(02) de rayonnement régional (marchés Obada et Ketty) ;
- La Commune de Pobè dispose cependant de plusieurs sites touristiques non exploités, mais capables de générer d'importantes ressources financières. On peut citer par exemple, les réserves, les lieux de cultes, les palais royaux, etc. ;
- En matière de ressources minières, la Commune de Pobè dispose d'un important gisement de calcaires, d'argile et de terre à Onigbolo ;
- Les recherches sont en cours en vue de découvrir d'autres ressources minières dans la commune. Des indices d'une présence abondante de gypse à Ahoyéyé et à Issaba sont signalés.

### **B-Inventaire des faiblesses**

- Une partie de la production de la SCB-LAFARGE est aussi exportée vers le Nigéria voisin. Sa contribution au développement de la Commune est en constante baisse du fait de l'allègement fiscal accordé aux unités industrielles par l'Etat depuis 2010 ;

- Le secteur tertiaire notamment le commerce informel occupe une place de choix dans la vie économique de la commune. En raison de son caractère informel, ce secteur n'intervient que dans le budget communal que subsidiairement ;
- Les activités commerciales occupent un faible pourcentage de la population active

*CHAPITRE 2 :*  
*CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE*  
*DE RECHERCHE*

Le présent chapitre s'articulera autour de deux sections.

## **SECTION1 : Problématique, objectifs et hypothèses de recherches**

Cette section présentera dans un premier paragraphe, la problématique et l'intérêt de l'étude puis dans un second paragraphe, les objectifs et hypothèses de recherche.

### **PARAGRAPHE 1 : Problématique et intérêt de l'étude**

#### **1. PROBLEMATIQUE**

Dans le souci d'asseoir les bases d'une démocratie de proximité, le Bénin, pays francophone de l'Afrique de l'Ouest a opté pour la décentralisation qui est un moyen d'impulser le développement local à travers une large participation des citoyens à la gestion des affaires de leurs localités. La décentralisation appelle au changement des populations, qui désormais doivent apprendre à compter sur elles-mêmes.

Pour ce faire, la **loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Benin** a été votée et promulguée pour la mise en œuvre du processus de décentralisation. Cette loi stipule en son article 1<sup>er</sup> que « la commune est une collectivité territoriale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle s'administre librement par un conseil élu dans les conditions fixées par la loi».

Après la mise en œuvre de la décentralisation en 2003, le capital humain au Bénin, en l'occurrence l'éducation et la santé connaissent depuis peu de profonds changements. En effet, entre 1990 et 2011, le taux de mortalité a connu une baisse de 50% (105% en 1990 et 42% en 2011) ; avec ce résultat, on tend vers la cible fixée par les OMD qui est de 35%. De même, le taux de mortalité infanto-juvénile a connu une baisse de 39% en 1996 et 2011 (167% en 1996 et 70% en 2011). Ces résultats conduisent vers l'atteinte de la cible fixée par les OMD qui est de 65%. Il s'en déduit une amélioration de l'espérance de vie à la naissance. En 1990, l'espérance de vie à la naissance est de 47ans; et en 2012, elle est de 62,3ans. Parallèlement, au niveau de l'enseignement primaire au Bénin, le taux brut de scolarisation a connu une hausse de 27,2% entre les années 2003 et 2012 (94,1% en 2003 et 119,72% en 2012). Sur ces scolarisés, le taux d'achèvement dans l'enseignement primaire a également connu une hausse de 45,6% (49,1% en 2003 et 71,49% en 2012).

Ces résultats obtenus ont été l'effet, dans le domaine de l'éducation, de l'insertion du Nouveau Programme d'Etudes (NPE) et de la gratuité de l'enseignement primaire en Octobre 2006. Dans le domaine sanitaire, ce sont les effets de la distribution gratuite des moustiquaires imprégnées, accouchement assisté par les personnes qualifiées, de la sensibilisation au cours des consultations prénatales, les programmes de vaccination gratuite contre les maladies infantiles.

Au vu des statistiques présentées ci-dessus et dans la perspective de l'amélioration du bien-être social par la mise en œuvre de la décentralisation, nous avons jugé utile de mener une étude sur le thème : « **Analyse de l'effet de la décentralisation sur le niveau de vie des habitants de la commune de Pobè** ». Ce thème suscite une question fondamentale : « la décentralisation a-t-elle un effet significatif sur le niveau de vie des habitants de la commune de Pobè ? »

Cette question principale se subdivise en deux autres questions spécifiques :

La décentralisation influence-t-elle significativement le niveau de pauvreté des habitants de la commune de Pobè ?

La décentralisation influence-t-elle significativement le niveau d'instruction des habitants de la commune de Pobè ?

## **2-Intérêt de l'étude**

Deux raisons essentielles sous-tendent le choix de ce thème à savoir :

- La mise en pratique des différents enseignements reçus au lieu de stage ;
- La mise à disposition du service du développement humain des propositions visant à l'amélioration des conditions de vie de la population de Pobè.

## **PARAGRAPHE 2 : Objectifs et Hypothèses de recherches**

### **1. Objectifs**

L'objectif général de ce travail vise à analyser l'effet de la décentralisation sur le niveau de vie des habitants de la commune de Pobè. De façon spécifique, il s'agit de :

- Analyser l'effet de la décentralisation sur l'indice de pauvreté des habitants de la commune de Pobè.

-Analyser l'effet de la décentralisation sur le niveau d'instruction des habitants de la commune de Pobè.

## **2. Hypothèses de recherches**

En vue d'atteindre les objectifs sus cités nous avons émis deux hypothèses de recherches à savoir :

-La décentralisation contribue à l'amélioration de l'indice de pauvreté des habitants de la commune de Pobè.

-La décentralisation contribue à l'amélioration du niveau d'instruction des habitants de la commune de Pobè.

## **SECTION 2 : Revue de la littérature et méthodologie de recherche**

### **Paragraphe 1 : Revue de la littérature**

#### **A. Approche conceptuelle**

Au Benin, nous avons 77 communes dont trois (03) à statut particulier et 74 de droit commun. La différence entre les deux types de communes réside dans la loi qui stipule que les communes à statut particulier doivent être peuplées d'au moins cent mille (100 000) habitants, s'étendre de façon continue sur une distance de dix (10) kilomètres au moins et détenir de ressources financières suffisantes pour faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Selon CARLES (1987) « la collectivité locale est une composante de personnes publiques devant assumer de multiples fonctions d'intérêt général ». Elle se définit par un territoire bien déterminé, une organisation de ses habitants, une habilitation à décider et à mener ses propres affaires. Dans une telle situation, chaque composante se débat à sa manière pour sauvegarder un partage très précis des compétences voire des moyens pour mettre en œuvre ces compétences. Au Benin, les collectivités locales décentralisées sont les 77 communes et selon l'article 33 de la loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la république du Benin, la commune est un démembrement des unités administratives locales sans personnalité juridique ni autonomie financière. Ces unités administratives locales prennent la dénomination d'arrondissement et chaque arrondissement

possède un conseil d'arrondissement et est divisé en quartier de ville dans les zones urbaines ou en villages dans les zones rurales dotées chacun d'un organe dénommé conseil de village ou de quartier de ville dirigé par un chef de quartier ou de village.

#### - **Développement communautaire**

Selon les sources, les pays ou « les courants de philosophiques » le développement communautaire prend diverses appellations. Ainsi, dans des appellations comme « développement local », « gestion des terroirs », « développement rural décentralisé », etc. Toutes ces appellations qui caractérisaient certainement des visions différentes dès le départ tentent aujourd'hui à décrire une situation unique, celle de la responsabilisation totale des populations à la base dans la conception et la mise en œuvre des actions de développement. Malgré cette convergence des visions, le concept de développement communautaire et les pratiques qui s'y rattachent se caractérisent par la multiplicité des discours et des programmes, tour à tour complémentaires et contradictoires.

Le développement communautaire n'est pas un concept nouveau. C'est vers la fin des années 1950 que prend forme la théorie du développement endogène, par John Friedmann et Walter Stöhr. Pour ces deux auteurs, c'est une approche volontariste, axée sur un territoire restreint, qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas, privilégiant les ressources endogènes.

#### - **La Décentralisation**

Selon ADJAHO et GOGAN (2004), « la décentralisation est un transfert un partage de pouvoir et de compétence entre l'Etat (gouvernement) et les autorités locales élues d'un pays. ». De ce point de vue, la décentralisation peut être considéré comme la création par l'Etat de collectivités territoriales dotées de la personnalité juridique, jouissant de l'autonomie financière et gérées par des conseils élus.

Dans le contexte général ce qu'il faut souligner est que, pour être de véritables collectivités territoriales décentralisées les nouvelles entités doivent remplir trois conditions cumulatives : premièrement doter d'une personnalité juridique, deuxièmement jouir d'une autonomie financière et enfin être gérée par des conseils élus. Les termes collectivités territoriales et collectivités locales sont des expressions synonymes.

Dans le contexte béninois, le concept d'Etat, bien qu'il soit plus vaste, est ramené au gouvernement alors que les collectivités territoriales décentralisées sont considérées comme des communes. Ces communes jouissent de la personnalité juridique c'est-à-dire qu'elles existent et peuvent agir de leur propre initiative. Elles existent en dessous, mais en même temps que l'Etat. Elles peuvent poser tous les actes d'une personne morale.

Les communes sont gérées par des conseils élus au suffrage universel direct. Les dirigeants d'une collectivité locale ne sont pas désignés par l'Etat, ils tirent leur légitimité des électeurs qui les ont choisis et détiennent leurs pouvoirs de la loi.

Les collectivités territoriales disposent de l'autonomie financière qui leur permet les moyens de leur politique. Ainsi, elles ont des ressources autonomes et décident librement de leurs utilisations.

#### - **Développement communautaire et décentralisation**

Les avancées de la démocratie dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et la généralisation dans tous ces pays de politiques de stabilisation macro-économique et d'ajustement structurel, ont mis à l'ordre du jour un retrait progressif de l'Etat, qui prend trois formes principales: privatisation, dérégulation et décentralisation. Les institutions chargées du développement rural connaissent de ce fait un processus de restructuration également massif. La décentralisation est un aspect important de ce processus. Elle se traduit par un transfert des fonctions opérationnelles et d'un certain nombre des services d'appui aux niveaux intermédiaire et local, aux organisations de producteurs et aux organisations de la société civile. Les ministères chargés du développement communautaire et des autres secteurs de la promotion de l'économie locale, quant à eux, sont entrain de se réorienter vers leurs fonctions spécifiques de service public.

Ces évolutions créent le contexte pour une approche participative du développement rural et rencontrent un accueil très favorable de la part des organisations internationales mais également de la part des populations rurales qui souhaitent être les acteurs de leur propre développement et participer activement à la conception, au suivi et à l'évaluation des stratégies de développement au niveau local. Le retrait de l'Etat ouvre donc un espace pour le déploiement des actions des autres acteurs du développement rural

A cet égard, les processus de décentralisation en cours dans les différents pays, notamment dans les milieux ruraux vont seulement contribuer à l'émergence d'une nouvelle

ruralité mais aussi une nouvelle conscience de l'universel humain et donc une nouvelle culture de la solidarité à partir de l'identité collective.

Pour réussir la décentralisation, il faut non seulement s'inspirer des mémoires collectives mais aussi avoir l'esprit de la prospective. C'est en cela que l'approche du développement communautaire se présente comme l'une des voies les plus sûres pour la régénération de l'Etat à travers la production et la reproduction de la vie matérielle et spirituelle. Elle permet à la collectivité à la base de s'exercer à la démocratie, à la responsabilité dans le présent et dans un contexte de crise, à l'esprit d'initiative et de l'autogestion. Aussi, elle appelle à la réflexion sur une méthode. L'Etat d'urgence dans lequel se trouve le processus de décentralisation dans les différents pays trouve leurs origines dans l'insuffisance de la réflexion sur la question, donnant ainsi l'impression d'un modèle parachuté sans référence à un projet de société. Or, il ne s'agit pas d'imposer un modèle venant d'ailleurs ou d'en haut mais de permettre aux communautés de découvrir que l'état actuel des choses n'est pas le seul possible, de les motiver à assumer leur responsabilité, de façonner leur vie et leur environnement, afin que leur monde puisse offrir à chacun un meilleur cadre de vie. La réussite d'un tel processus dépend de l'éducation civique assurée aux femmes, aux jeunes et aux adultes. Pour renforcer ce processus, l'approche du développement communautaire se fonde sur les principes suivants :

- La responsabilisation des communautés de base pour la maîtrise d'ouvrage des investissements locaux à travers leurs structures représentatives selon un processus itératif de planification locale où les populations sont appelées à s'exprimer librement sur leurs priorités de développement ;
  - L'élargissement du champ des investissements financés pour mieux répondre aux priorités de développement des populations ;
    - Le développement du partenariat en impliquant les populations à toutes les phases de planification de leurs programmes de développement selon le principe du cofinancement des projets avec une contribution des populations sous diverses formes (financière, apports en main-d'œuvre ou agrégats locaux) ;
  - La dynamisation des cadres de concertation à différents niveaux en vue de limiter les incohérences et rechercher les complémentarités. Cette concertation devra concerner tous les acteurs : communautés villageoises, communes rurales, services techniques, ONG, société civile, etc.

- L'adoption d'une approche modulaire permettant d'adapter les outils de financement en fonction de différents niveaux d'intervention et selon les spécificités locales en adoptant des codes de financement suivant les contraintes propres à chaque localité. L'objectif est de « tendre vers une fongibilité des fonds, des procédures de gestion et d'administration faciles à s'approprier par les maîtres d'ouvrage des actions de développement ». Cela impliquera qu'à terme tous les bailleurs de fonds mettront en commun leurs ressources selon des modalités unifiées.
- Le renforcement de l'Etat dans ses fonctions de mise en place du cadre législatif et réglementaire, de suivi et d'évaluation des programmes.

Cette approche est une volonté politique de souscrire à une plus large participation des masses à la construction démocratique. Il s'agit pour le citoyen de comprendre que c'est la communauté qui fonde le pouvoir et en confie la gestion à des élus. Aussi, a-t-il la responsabilité et le devoir de puiser dans ses ressources et les sources du milieu pour transformer sa vie, sa vue des choses, sa famille, sa communauté, son environnement et sa société dans l'esprit de la décentralisation qui, rappelons le, est une volonté commune et sociale de bâtir la cité de manière démocratique. A cet effet, la décentralisation est un processus et non un état donné.

### - **La Pauvreté**

Vue la complexité de la pauvreté, elle soulève d'énormes problèmes de définition notamment celui même « pauvre ». Ce concept varie en fonction des milieux, des périodes et les conjonctures. Cette variation est perceptible au plan économique, social, politique ou même au vu des institutions internationales. Ainsi, la Banque Mondiale évalue la pauvreté à partir d'un seuil qui est d'un dollar par jour. Dans cette optique toute personne ayant un revenu inférieur à un dollar est considérée comme pauvre.

La pauvreté est une situation dans laquelle se trouve une personne n'ayant pas les ressources suffisantes pour conserver un mode de vie normal ou y accéder. Les tentatives d'analyse de la pauvreté s'appuient largement sur une distinction entre pauvreté relative et pauvreté absolue qui rendrait compte des deux principales manières d'être pauvre : celle des pays développés et celle des pays en développement. La pauvreté est absolue quand le revenu perçu est inférieur à un minimum objectivement déterminé ; elle n'est que relative si les

ressources sont inférieures à un certain pourcentage du revenu moyen. Cet essai de classification, pour utile qu'il soit, est extrêmement délicat à employer car la pauvreté absolue reste, dans la façon dont elle est supportée, fonction du développement de la société.

La vision du PNUD est tout autre, elle est fondée sur les questions d'inégalité, d'accès à un certain nombre de ressources. Il utilise donc, de ce fait l'indice de pauvreté humaine (IPH).

Selon le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), la pauvreté est un phénomène multidimensionnel pour lequel il n'y a pas de consensus sur une définition ou un concept unique. Les mesures du phénomène dépendent fortement du concept adopté. Les études antérieures ont révélé qu'il existe trois formes de pauvreté. Il s'agit de :

- **La pauvreté de conditions de vie** : Ce type de pauvreté se traduit par une difficulté de satisfaire un grand nombre de besoins fondamentaux, et que l'on se trouve en situation de manque dans des domaines relatifs à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, au logement, aux équipements (Dubois, 1998). Il s'agit donc, de tout ce qui touche aux conditions d'existence des individus dans un ménage.

- **La pauvreté monétaire ou de revenu** : Elle exprime un aspect de niveau de vie et résulte d'une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante. Il s'agit d'appréhender le bien être, reconnu comme comparateur universel de la pauvreté (PNUD, 1999) à travers l'utilité. Ainsi sa mesure s'appuie, soit sur le revenu, ou sur la consommation traduite en valeur monétaire.

- **La pauvreté de potentialité** : Se définit comme une privation de droits et de libertés, une situation à l'origine d'un manque à la fois de capacités et de potentialités fonctionnelles élémentaires pour atteindre un niveau minimal de bien être acceptable. Elle est caractérisée par le manque de capital (accès à la terre, aux équipements, au crédit, à l'emploi, etc.).

Dès lors, dans une logique comparable à celle du développement humain, il semble indispensable de souligner que la pauvreté est appréciée à travers trois indicateurs : **la durée de vie**, mesurée par l'espérance de vie à la naissance, **le niveau d'instruction**, mesuré par un indicateur alliant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux brut de scolarisation combiné (tous niveaux confondus) ; et enfin **le niveau de vie**

mesurée par le PIB par habitant (exprimé en PPA). L'IDH est la moyenne arithmétique de la somme des trois indicateurs.

### **B- Apports théoriques et empiriques**

On acceptait déjà au 18<sup>e</sup> siècle le droit aux individus d'être assistés et à l'Etat, le devoir de prêter assistance aux populations dans le besoin. Les économistes classiques comme Smith et Ricardo ont rejeté la vision pessimiste de Malthus en la matière. Notons que les économistes classiques considéraient comme important d'améliorer le capital humain par de meilleurs soins de santé et un plus grand accès à l'éducation de base pour augmenter la productivité et favoriser l'émergence d'initiatives individuelles. Leurs hypothèses ont été confirmées par la suite dans de nombreuses études empiriques dans les pays en développement (Welch (1970), Schultz 1981, Jamison and Lau (1982)).

A partir de 1960, deux courants de pensée ont émergé. D'un côté, certains suggèrent de se concentrer sur l'augmentation des revenus et de laisser les personnes choisir l'allocation optimale de ressources selon leurs préférences personnelles. De l'autre côté, les défenseurs de l'approche des besoins essentiels privilégient la fourniture de services sociaux de base de la manière la plus large possible (Larivière et Martin). Ces deux approches avec quelques nuances sont désignées aujourd'hui respectivement par l'approche "welfariste" et l'approche "non welfariste".

L'approche Welfariste définit le bien être par le niveau d'utilité qu'atteint un individu. Ce niveau est fonction des biens et services qu'il consomme. Cette approche attache donc une grande importance aux perceptions de la personne quant à ce qui lui apporte de l'utilité, c'est à dire du bien-être. En terme de mesure du niveau du bien être, cette approche va donc privilégier des indicateurs plus «neutres» c'est à dire qui ne privilégient pas un type de bien sur un autre, l'important étant que la personne en retire de l'utilité.

A l'opposé, l'approche «non welfariste» définit le bien être de manière indépendante des perceptions individuelles en se basant sur ce que le planificateur estime être souhaitable pour l'individu d'un point de vue social. En terme de mesure du bien-être, cette approche va donc se servir d'indicateurs sélectifs portant sur certains biens jugés socialement utiles. En particulier,

les planificateurs vont généralement privilégier une alimentation adéquate, un meilleur accès à l'éducation, aux soins de santé, aux logements, à l'eau potable, etc. (Ravallion 1992).

On peut donc dire qu'évaluer les aspects distributifs des dépenses publiques au niveau du bien-être constitue une préoccupation qui n'est pas nouvelle.

Les travaux d'Aron et Mc Guire (1970), de Meerman (1979) et de Selowsky (1979) ont défini les deux grandes approches largement utilisées de nos jours. Dans la synthèse qu'il a faite de ces approches, Van de Walle et Kimberly (1995) relèvent deux niveaux de complexité. Une première complexité porte sur la valorisation du bien public. En effet les biens publics sont des biens dont les prix, s'ils sont observables, reflètent rarement la valeur intrinsèque du bien. La seconde complexité porte sur l'importance du service public pour l'utilisateur. En effet, l'utilité que procure le bien dépend de plusieurs facteurs propres au bénéficiaire et ceci complique la mesure globale du bien-être. Par exemple, une école primaire pour une famille sans enfant n'a pas la même valeur comparée à une famille avec des enfants en âge de fréquenter.

Aron et McGuire (1970) ont cherché à appréhender la valeur subjective du bien public pour l'individu en estimant des prix virtuels. Cependant, les difficultés liées à une telle entreprise en ont limité l'application. Les travaux se sont orientés vers une approche moins exigeante qui consiste à valoriser un bien public à son coût marginal (Brennan, 1976). Là encore, deux tendances se sont dégagées. La première emprunte la voie d'Aaron et McGuire (1970) en tentant de prendre en compte les préférences individuelles tandis que la seconde, plus pragmatique consiste à combiner le coût unitaire des services publics et l'accès à ces services pour fournir une distribution des bénéfices

Van de Walle (1996) a procédé à une revue critique des méthodes d'évaluation des dépenses publiques. Il ressort de son étude qu'il existe de nombreuses approches pour évaluer l'impact des dépenses publiques, mais les méthodes les plus courantes sont la méthode de l'incidence des avantages (benefit incidence analysis) et l'approche basée sur le comportement des ménages (behavioral approach).

L'approche basée sur l'analyse de l'incidence des avantages des dépenses publiques a été fortement influencée par les études de Meerman (1979) et de Selowsky (1979) qui constituent respectivement une application à la Malaisie et à la Colombie. Cette approche a été largement

suivie et de nombreuses décisions gouvernementales relatives à la répartition des ressources budgétaires dans les pays en développement ont été basées sur des recommandations formulées sur la base de cette méthode.

Dans la majorité des cas, ces études conduisent à la conclusion que les dépenses allouées aux secteurs sociaux de base (éducation primaire et santé) sont progressives contrairement à celles qui sont destinées à l'enseignement supérieur et au secteur tertiaire de la santé. La grande audience dont a pu bénéficier cette méthode s'explique en grande partie par sa simplicité et la diversité des présentations des résultats en vue de montrer le caractère progressif (ou régressif) des diverses composantes des dépenses publiques.

Castro-Leal et al. (1999) ont utilisé cette approche pour étudier l'impact des dépenses d'éducation et de santé dans un échantillon de sept pays africains. Leur travail montre que ces dépenses bénéficient peu aux pauvres comparativement au quintile le mieux aisé de la population. Pour ces auteurs, la solution au problème ne se limite pas à un simple réajustement des dépenses publiques. Il est important de prendre en compte les contraintes qui empêchent les pauvres de tirer partie des subventions des services sociaux.

L'approche comporte cependant de nombreuses limites. En effet l'analyse de l'incidence des avantages donne une vision incomplète de l'impact des dépenses publiques sur le bien-être. Non seulement elle ne permet pas de cerner tous les aspects du bien-être, mais la fiabilité des inférences distributionnelles obtenues à partir de cette approche reste conditionnée par l'homogénéité de la participation des différents groupes de ménages aux programmes mis en oeuvre. Lanjouw et Ravallion (1998) ont montré que les avantages tirés de l'éducation et des programmes de lutte contre la pauvreté profitent d'abord aux non pauvres. Toutes choses qu'ignorent, selon eux, les approches basées sur l'incidence des avantages.

Le résultat de Lanjouw et Ravallion (1998) repose sur un modèle d'économie politique dans lequel le gouvernement, pour offrir le service public doit prélever des taxes auprès de la population non pauvre pour le financer. La contrainte de faisabilité impose que les non pauvres ne soient pas perdants puisqu'ils portent sur eux le financement. Et ce n'est que

lorsque le coût marginal d'expansion du programme sera plus bas que celui-ci pourra atteindre les couches pauvres de la population. Pour tester la validité du modèle, les auteurs procèdent en régressant, pour un quintile donné le taux de participation du quintile sur le taux de participation global au sein de la région. L'application à l'Inde a corroboré la conclusion du modèle.

L'approche basée sur le comportement des ménages utilise généralement des techniques économétriques pour explorer les effets des dépenses publiques sur les biens et services pour lesquels on ne peut pas identifier des usagers spécifiques de même que l'impact sur d'autres dimensions du bien-être (Van de Walle, 1996). En général, les variations compensatoires et/ou équivalentes du revenu servent de moyen pour mesurer les aspects monétaires du bien-être tandis que les indicateurs sociaux comme le taux de mortalité, le statut nutritionnel sont utilisés comme indicateurs non monétaires de l'impact des dépenses publiques. Cette approche offre l'avantage de rendre compte de la réaction des différents groupes socio-économiques à une variation du prix des services offerts.

Cependant, elle comporte au moins deux limites importantes. D'abord, le recours à l'économétrie pose le problème de robustesse des estimateurs des effets des dépenses publiques. Un des problèmes dans l'évaluation des effets des dépenses est celui de l'identification du bien-être. La méthode qui est adoptée la plupart du temps est l'utilisation des informations issues des enquêtes. Il existe des tentatives visant à combiner l'analyse de l'incidence des avantages et l'approche basée sur le comportement des ménages. Ce procédé peut être un moyen commode pour pallier certaines insuffisances relevées plus haut. Par exemple Cox et Jimenez (1995) ont évalué l'impact distributionnel des dépenses gouvernementales aux Philippines en intégrant les transferts nets reçus en l'absence d'intervention publique dans un modèle de comportement.

Depuis le début des années 1990, de nombreux modèles d'équilibre général ont été construits pour étudier les effets des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel dans les pays en développement. Cependant, la méthode de désagrégation des ménages en catégories ou groupes socio-économique qu'impose la matrice de comptabilité sociale utilisée dans ces modèles revient en fait à baser l'analyse sur des ménages représentatifs. Cela constitue l'une des faiblesses de cette approche lorsqu'il s'agit d'aborder la question de la pauvreté car, dans

ce cas, elle réduit le champ de l'analyse à la seule comparaison intergroupe, la question essentielle de la comparaison intra-groupe étant considérée comme impossible (Patry, 2001).

C'est dans ce cadre que Décaluwé, Patry, Savard et Thorbecke (1999) ont construit un modèle d'équilibre général calculable (EGC) d'une économie de développement type incorporant la dimension de la pauvreté. Ce modèle se distingue par trois éléments. D'abord, il propose une fonction de distribution Bêta (réputée plus flexible que les fonctions log-normale et Pareto) pour caractériser la distribution des revenus dans chaque groupe de ménages. Ensuite, les distributions intra-groupe des revenus sont spécifiées dans le but de se conformer aux caractéristiques des groupes socio-économiques. Enfin, le modèle comporte une ligne de pauvreté endogène déterminée sur la base d'un panier de consommation unique couvrant les besoins essentiels de la population.

Il faut noter cependant que les décideurs de politique économique sont surtout intéressés de savoir qu'elle serait l'incidence d'une réforme des dépenses publiques. Plus spécifiquement, dans quelle proportion une hausse de ces dépenses améliore l'accès des populations défavorisées aux services de base. La méthode de l'incidence moyenne ne pourrait répondre à cette question que si on suppose que l'expansion des services publics bénéficiera aux catégories de population proportionnellement au gain actuel. Ceci n'est pas forcément le cas, et ce n'est généralement pas le cas dans la provision des services publics. En effet, les mesures d'expansion des services publics visent généralement à améliorer l'accès au niveau des groupes de population les plus défavorisés par la distribution actuelle. Et dans ce contexte, il est raisonnable de s'attendre à ce que ces groupes de populations bénéficient relativement plus de telles mesures que ceux qui sont les mieux favorisés.

L'ambition de la méthode d'analyse d'incidence marginale est de fournir une réponse à cette préoccupation. Van de Walle dans Bourguignon et Stern (2003) présente une synthèse de ces différentes approches. Comme l'a souligné Younger (2003) ces différentes méthodes ne mesurent pas toujours la même marge et elles n'ont d'ailleurs aucune raison de le faire dans la mesure où plusieurs variations marginales peuvent être d'un intérêt pour le décideur politique : marge relative à une expansion du programme, à une réduction de coût de participation, à une amélioration de qualité des services.

L'approche méthodologique choisie dans cette étude est dictée par la non disponibilité des données. Une approche descriptive sera ensuite utilisée pour examiner les effets des dépenses publiques sociales sur la pauvreté.

## **Paragraphe 2 : méthodologie de recherche**

### **A-Méthode d'analyse**

Les méthodes d'analyse utilisées varient en fonction de l'hypothèse posée. Ainsi, deux manières d'organiser notre analyse ont été envisagées.

#### **- Méthode d'analyse de l'hypothèse 1**

Elle sera testée à partir des résultats issus des indices de pauvreté recueillis de la base des données de l'EMICOV. Après traitement, ces résultats obtenus nous ont aidés à évaluer l'effet de la décentralisation sur l'indice de pauvreté des habitants de la commune de Pobè.

### **Choix de l'indicateur de pauvreté**

Un indicateur de pauvreté est une variable proxy mesurable et aussi près de la réalité que possible d'une dimension particulière spécifiée dans l'espace de la pauvreté. L'indicateur de pauvreté est différent d'une mesure de pauvreté et aussi d'indice de pauvreté. L'indice de pauvreté est une fonction de l'indicateur de pauvreté (revenu) sur l'ensemble de la population. L'indicateur permet de déterminer si le ménage ou l'unité statistique sur laquelle porte l'étude est ou non pauvre (mesure de pauvreté). L'indice de pauvreté mesure la proportion de pauvres au sein d'une population.

La mesure de la pauvreté se fonde sur la détermination d'une ligne (ou d'un seuil) frontière après la correction de la consommation pour donner une consommation par tête ajustée dans le ménage. Il restera à fixer le minimum du seuil acceptable pour atteindre le niveau de vie standard de la société de référence. Cela conduit à la distinction entre ligne absolue et ligne relative. Le seuil de pauvreté sera le minimum requis pour couvrir les besoins calorifiques par jour (2400cal/j). On détermine ensuite la dépense qu'il faut pour atteindre les 2400 calories à partir des produits alimentaires les plus consommés. En admettant que les besoins non alimentaires représentent la moitié de ceux alimentaires on arrive à fixer la ligne. Toute

personne dont la consommation par tête ajustée n'atteindrait pas ce niveau sera considérée comme pauvre.

Les indices de pauvreté peuvent être calculés par diverses formules, dont la plus célèbre est celle de J. Foster, J. Greer, et E. Thorbeck (FGT) développée en 1984. Elle a donc la propriété de prendre en compte la décomposition de la pauvreté. La formule est la suivante :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{N} \sum_{j=1}^n \left(1 - \frac{R_j}{S}\right)^{\alpha}$$

Où :

**S** : seuil de pauvreté ;

**N** : nombre total de la population ;

**n** : nombre de pauvres ;

**R<sub>j</sub>** : revenu de la j<sup>ème</sup> personne pauvre ;

**α** : degré d'aversion pour le pauvre.

Si :

**α** = 0,  $P_0$  mesure l'incidence de la pauvreté ou le pourcentage de pauvre dans la population totale ; c'est à dire le pourcentage d'individus ayant un revenu annuel moyen inférieur au montant du seuil de pauvreté.

**α** = 1,  $P_1$  mesure la profondeur de la pauvreté. C'est l'effort supplémentaire que doivent déployer les pauvres pour atteindre le seuil.

**α** = 2,  $P_2$  mesure la sévérité de la pauvreté. C'est la moyenne des carrés exprimés en proportion du seuil.

### **Test de causalité au sens de Granger**

Au niveau théorique, la mise en évidence de relations causales entre les variables économiques fournit des éléments de réflexion propice à une meilleure compréhension des phénomènes économiques. Connaître le sens de la causalité est aussi important que de mettre

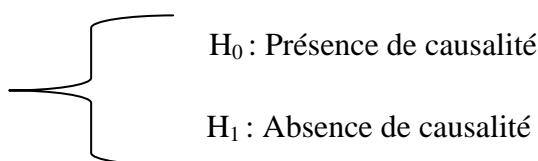
en évidence une relation entre les variables économiques. Granger(1969) et Sims(1980) ont développé le concept de causalité.

Granger a proposé le concept de causalité en 1969 : la variable  $Y_{2t}$  est la cause de  $Y_{1t}$ , si la prédictibilité de  $Y_{1t}$  est améliorée lorsque l'information relative à  $Y_{2t}$  est incorporée à l'analyse.

Dire que  $Y_t$  cause  $X_t$  au sens de Granger signifie seulement qu'il est préférable de prédire  $X_t$  en connaissant  $Y_t$  que sans le connaître.

### Règle de décision

Les hypothèses du test sont ;



Si la probabilité associée au test de Granger est inférieure à 5%, on accepte l'hypothèse nulle ( $H_0$ ) et on rejette l'hypothèse alternative ( $H_1$ )

### - Méthode d'analyse de l'hypothèse 2

Cette hypothèse sera testée en se basant sur la part des dépenses sociales en éducation et les taux net de scolarisation et de l'alphabétisation.

Après traitement, ces résultats obtenus nous ont aidés à évaluer l'effet de la décentralisation sur le niveau d'instruction des habitants de la commune de Pobè.

X1 : taux net de scolarisation au primaire

X2 : taux d'alphabétisation de 15-24 ans

X3 : taux d'alphabétisation de plus de 24 ans

### B- Source et collecte des données

Étant donné que l'objectif principal de notre étude est d'analyser l'effet de la décentralisation sur le niveau de vie des habitants de la commune de Pobè, les données recueillies proviennent de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages(EMICoV) et les données secondaires issues des documents statistiques de la Mairie. Dans le cadre de notre étude nous retenons la période allant de 2000 à 2012. Cette période inclus les années pendant lesquelles ont été réalisées les enquêtes ménages au Bénin. Cependant, premièrement l'analyse de l'effet de la décentralisation se fera à partir des données de l'enquête EMICoV afin d'appréhender la comparaison distributive sur chacun des indices de pauvreté. Ensuite, nous retenons les statistiques secondaires de 2008-2014 issues de la mairie pour interpréter les résultats mettant en évidence l'effet de la décentralisation sur le niveau d'instruction des habitants de la commune.

*Chapitre 3 :*  
*CADRE EMPIRIQUE DE L'ETUDE*

Dans ce chapitre, il s'agira de présenter les résultats, de les analyser pour vérifier les hypothèses émises et en fin donner quelques recommandations à l'endroit de la Mairie.

Il comprend deux sections à savoir :

### **Section 1 : Présentation et analyse des résultats**

#### **Paragraphe 1 : Effet de la décentralisation sur l'indice de pauvreté des habitants de la commune de Pobè**

Au plan démographique, la population de Pobè entre 2002 et 2013, s'est accrue de 3,62% contre 3,51% au niveau national, passant de 82.910 habitants à 123.740 habitants selon le dernier recensement général de la population et de l'habitation (RGPH4) réalisé en mai 2013.

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, la pauvreté a un caractère multidimensionnel. Elle peut en effet être analysée suivant une approche monétaire, en fonction du revenu ou de la dépense par tête ou suivant une approche non monétaire, fondée sur un indice composite de niveau de vie construit sur la base des conditions de vie et du patrimoine des ménages (in SCRP 2007, page45). Dans le présent document, les indices FGT ont été utilisés comme mesure de bien-être pour des raisons déjà évoquées dans le chapitre antérieur. Le tableau suivant présente l'évolution de ces indices de pauvreté dans la commune de Pobè au cours des années correspondant à notre étude où ont été réalisées des enquêtes d'EMICoV.

**Tableau 1 :** Evolution des indices de pauvreté non monétaire de 2000 à 2011 de la commune de Pobè (en %)

année	décentralisation	P0	P1	P2
2000	0	37,5	0,151	0,079
2001	0	37,5	0,151	0,079
2002	0	52,5	0,0383	0,003
2003	0	52,5	0,0383	0,003
2004	1	33,1	0,148	0,094
2005	1	33,1	0,148	0,094
2006	1	33,1	0,148	0,04
2007	1	47,6	0,0383	0,039
2008	1	47,6	0,0383	0,039
2009	1	31,3	0,118	0,057
2010	1	31,3	0,118	0,057
2011	1	42,3	0,178	0,124

Source : Réalisé a partir des données de l'EMICOV (2000-2011)

L'analyse de ce tableau montre qu'au cours des enquêtes effectuées dans la commune de Pobè avant et après la décentralisation, les indices de pauvreté ont connu une évolution assez relative.

### **Test de Causalité dans le sens de Granger**

Pour étudier le lien causal entre les variables économiques que sont : la décentralisation et les indices de pauvreté, nous avons utilisé un test de causalité initié par Granger en 1969 qui est devenu au fil du temps un cadre de réflexion aussi intéressant que celui relatif à la mise en évidence des liaisons économétriques.

En général, à partir de ce test, nous pouvons montrer s'il s'agit d'un lien étroit entre les variables décentralisation et les indices de pauvreté.

De ce fait, nous devons vérifier si la décentralisation cause les indices de pauvreté ou si les indices de pauvreté causent la décentralisation.

Expliqué d'une manière synthétique, une variation des indices de pauvreté peut-être considérée comme « causée selon GRANGER » si l'avènement de la décentralisation est déterminant dans l'estimation des indices de pauvreté ou encore, si les coefficients des valeurs retardées des indices de pauvreté sont significativement différents de zéro (c'est lorsque la probabilité d'accepter l'hypothèse nulle est inférieure à 0,05).

Voici les résultats de test de causalité dans le sens de Granger trouvés toujours à partir du logiciel EVIEWS, entre les 4 variables de l'étude telles que présentées dans le tableau ci-dessus :

Analyse de l'effet de la décentralisation sur le niveau de vie des habitants de la commune de Pobè

Pairwise Granger Causality Tests			
Date: 01/10/17 Time: 08:29			
Sample: 2000 2011			
Lags: 2			
Null Hypothesis:	Obs	F-Statistic	Prob.
P0 does not Granger Cause DECENTRALISATION DECENTRALISATION does not Granger Cause P0	10	1.30913 2.75444	0.3490 0.1561
P1 does not Granger Cause DECENTRALISATION DECENTRALISATION does not Granger Cause P1	10	1.49023 0.13775	0.3107 0.8745
P2 does not Granger Cause DECENTRALISATION DECENTRALISATION does not Granger Cause P2	10	2.69568 0.58976	0.1606 0.5889
P1 does not Granger Cause P0 P0 does not Granger Cause P1	10	2.02799 1.38419	0.2265 0.3324
P2 does not Granger Cause P0 P0 does not Granger Cause P2	10	0.07590 2.69859	0.9280 0.1604
P2 does not Granger Cause P1 P1 does not Granger Cause P2	10	0.16362 0.31012	0.8534 0.7465

Source : EViews 7

Il ressort de ces résultats qu'il n'existe aucune relation de causalité telle que le tableau le présente, mais il y a causalité lorsque la valeur de la probabilité d'accepter l'hypothèse nulle au seuil de 0,05 est inférieure à 0,05.

**Tableau 2 :** Evolution des indices de pauvreté monétaire de 2000 à 2011 de la commune de Pobè (en %)

années	décentralisation	P0	P1	P2
2000	0	24,1	0,054	0,018
2001	0	24,1	0,054	0,018
2002	0	33	0,1053	0,044
2003	0	33	0,1053	0,044
2004	1	31,6	0,105	0,052
2005	1	31,6	0,105	0,052
2006	1	31,6	0,105	0,052
2007	1	35,8	0,0789	0,0243
2008	1	35,8	0,079	0,0243
2009	1	46,5	0,145	0,057
2010	1	46,5	0,145	0,057
2011	1	44,7	0,137	0,124

Source : Réalisé a partir des données de L'EMICoV (2000-2011)

### Test de causalité dans le sens Granger

Voici les résultats de test de causalité dans le sens de Granger trouvés toujours à partir du logiciel EVIEWS, entre les 4 variables de l'étude telles que présentés dans le tableau ci-dessus

Pairwise Granger Causality Tests			
Date: 01/10/17 Time: 09:22			
Sample: 2000 2011			
Lags: 2			
Null Hypothesis:	Obs	F-Statistic	Prob.
P0 does not Granger Cause DECENTRALISATION DECENTRALISATION does not Granger Cause P0	10	0.96767 0.47946	0.4413 0.6449
P1 does not Granger Cause DECENTRALISATION DECENTRALISATION does not Granger Cause P1	10	1.49845 0.13112	0.3091 0.8800
P2 does not Granger Cause DECENTRALISATION DECENTRALISATION does not Granger Cause P2	10	1.04200 0.03768	0.4185 0.9633
P1 does not Granger Cause P0 P0 does not Granger Cause P1	10	10.5149 23.7368	0.0162 0.0028
P2 does not Granger Cause P0 P0 does not Granger Cause P2	10	4.67976 4.83886	0.0715 0.0677
P2 does not Granger Cause P1 P1 does not Granger Cause P2	10	8.56814 7.66123	0.0242 0.0300

Source : EVIEWS 7

Il ressort de ces résultats qu'il n'existe aucune relation de causalité entre la décentralisation et les indices de pauvreté.

Egalement, Il ressort de ces résultats 2 relations de causalité telle que le tableau le présente, mais il y a causalité lorsque la valeur de la probabilité d'accepter l'hypothèse nulle au seuil de 0,05 est inférieure à 0,05.

### Relation incidence de pauvreté (P0) et profondeur de pauvreté (P1)

On constate que l'incidence de pauvreté cause au sens de Granger la profondeur de pauvreté ( $0,0162 < 0,05$ ), de même la profondeur de pauvreté cause au sens de Granger l'incidence de pauvreté ( $0,0028 < 0,05$ ).

### **Relation la profondeur de pauvreté(P1) et la sévérité de pauvreté(P2)**

On constate que la profondeur de pauvreté cause au sens de Granger la sévérité de pauvreté ( $0,0162 < 0,05$ ), de même la sévérité de pauvreté cause au sens de Granger la profondeur de pauvreté ( $0,0028 < 0,05$ ).

### **Paragraphe 2 : Effet de la décentralisation sur le niveau d'instruction des habitants de commune de Pobè**

La mairie de Pobè a mené plusieurs actions en vue d'améliorer le niveau d'éducation entre autre la construction de plusieurs modules de salle de classes dans les arrondissements de la commune au niveau des enseignements maternel, primaire et secondaires.

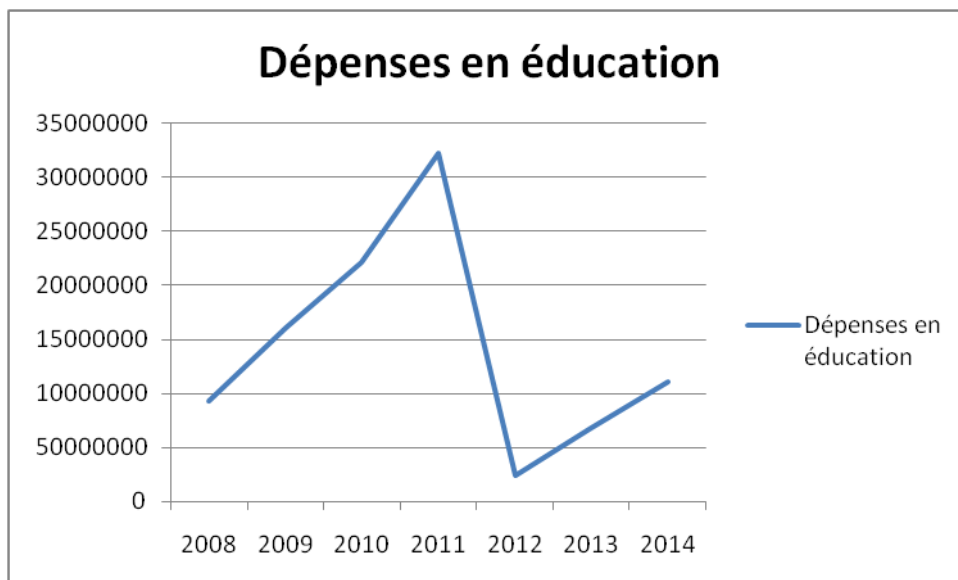
Les dépenses communales constituent un instrument important dont se sert la mairie de Pobè pour améliorer le niveau d'éducation et le bien-être collectif et individuel. L'objectif étant de mettre en place une politique économique favorable à une forte croissance indispensable à la réalisation des politiques de lutte contre la pauvreté. Le graphique suivant illustre l'évolution des dépenses sociales totales et en éducation de la mairie de Pobè au cours de ces dernières années.

**Tableau 3 : Evolution des dépenses sociales totales et en éducation de 2008 à 2014**

Années	Dépenses sociales totales	Dépenses en éducation	Part des dépenses en éducation (%)
2008	214229572	93246248	43,52
2009	488052496	161042538	32,99
2010	867789833	220971231	25,46
2011	449262012	322214284	71,72
2012	378875027	24580365	6,48
2013	255033572	68376276	26,81
2014	365239523	110621625	30,28

Source : calculs faits des informations tirées des redditions de comptes 2014

**Graph 1 : Evolution des ressources affectées a l'éducation de 2008 à 2014(en FCFA)**



De 2008 à 2014, la mairie de Pobè en général affecte à l'éducation plus de 33% des dépenses sociales. Les dotations de 2008 et 2011 sont celles qui ont dépassé le seuil de 33%. Celle de 2012 est la plus faible rapportée aux dépenses sociales. En d'autres termes, les rapports de crédits affectés à l'éducation indiquent que les ressources allouées au système éducatif ont connu une évolution en dent de scie.

**Tableau 4 : Evolution des taux net de scolarisation au primaire et d'alphabétisation de 2005-2014 au cours de la décentralisation**

Années	Décentralisation	Taux net de scolarisation au primaire(x1)	Taux d'alphabétisation des 15-24 ans (x2)	Taux d'alphabétisation des plus de 24 ans (x3)
2005	1	57,5	44,0	22,5
2006	1	58,3	44,5	22,0
2007	1	58,2	45,5	23,0
2008	1	67,9	46,3	23,8
2009	1	67,2	45,4	23,5
2010	1	76,0	46,3	23,8
2011	1	71,7	46,7	24,3
2012	1	79,7	55,3	23,7
2013	1	79,2	59,6	35,5
2014	1	88,7	53,0	26,0

Source : données secondaires de la Mairie et CS de Pobè

#### **Test de causalité dans le sens Granger**

Voici les résultats de test de causalité dans le sens de Granger trouvés toujours à partir du logiciel EVIEWS, entre les 4 variables de l'étude telles que présentés dans le tableau ci-dessus

Pairwise Granger Causality Tests			
Date: 01/11/17 Time: 14:21			
Sample: 2005 2015			
Lags: 2			
Null Hypothesis:	Obs	F-Statistic	Prob.
X1 does not Granger Cause DECENTRALISATION DECENTRALISATION does not Granger Cause X1	8	1.63781 0.45088	0.3305 0.6742
X2 does not Granger Cause DECENTRALISATION DECENTRALISATION does not Granger Cause X2	8	0.48165 0.06348	0.6586 0.9397
X3 does not Granger Cause DECENTRALISATION DECENTRALISATION does not Granger Cause X3	8	0.53584 4.64229	0.6324 0.1207
X2 does not Granger Cause X1 X1 does not Granger Cause X2	8	0.02679 0.34422	0.9738 0.7335
X3 does not Granger Cause X1 X1 does not Granger Cause X3	8	2.81912 1.46278	0.2047 0.3602
X3 does not Granger Cause X2 X2 does not Granger Cause X3	8	0.09866 2.34367	0.9089 0.2438

Source : EVIEWS 7

Il ressort de ces résultats qu'il n'existe aucune relation de causalité entre la décentralisation et taux net de scolarisation, taux d'alphabétisation de 15-24 ans et taux d'alphabétisation de plus 24 ans.

## Section 2 : Vérification des hypothèses et recommandations

IL s'agira de vérifier les hypothèses et d'émettre des recommandations.

### Paragraphe 1 : Vérification des hypothèses

A ce stade de notre analyse, il importe de confirmer ou d'infirmer les hypothèses qui sous-tendent notre étude.

### Vérification des hypothèses

Il ressort des résultats de notre analyse que l'interaction entre les indices de pauvreté et les ressources affectées par la mairie de Pobè dans le secteur de l'éducation ne corresponde pas aux objectifs fixés. Ce qui signifie qu'il n'existe aucun effet sensible sur l'amélioration des conditions de vie des pauvres. Les raisons de cette non significativité peuvent être de deux ordres : la nature des ressources affectées au secteur de l'éducation et l'effet revenu.

Ces résultats auxquels nous sommes parvenus ne surprennent guère. Elle corrobore avec les résultats d'autres travaux qui ont montré que les ressources allouées par l'Etat dans les services sociaux ont été insuffisantes pour réduire substantiellement la pauvreté. C'est le cas de Sinzogan (2002), Houeninvo et al (2004). Les coefficients sont très faibles parce que les dépenses dans les secteurs concernés n'ont pas été ciblés sur les pauvres, comme en témoignent les résultats de Davoodi, Tiongson et Asawanuchit (2003) dans une étude sur l'Afrique subsaharienne. La faiblesse provient aussi du faible taux de consommation des crédits alloués à ces secteurs et au détournement. Le détournement a un effet négatif sur les finances publiques, l'inégalité des revenus et les services sociaux. Elle ralentit la croissance au profit des pauvres parce qu'elle réduit l'investissement privé, attire les talents vers des activités improductives et encourage la mauvaise gestion des ressources publiques. Elle détourne les dépenses d'éducation et de santé au profit des dépenses personnelles. Elle pénalise le capital humain et l'investissement.

Ainsi, plus le niveau des ressources affectées par la mairie dans le secteur de l'éducation est important, moins est l'impact sur la mesure de pauvreté quelque soit l'indicateur de pauvreté utilisé.

Nous concluons donc que la première hypothèse stipulant que la décentralisation a contribué à l'amélioration de l'indice de pauvreté des habitants de la commune de Pobè et la deuxième hypothèse stipulant que l'avènement de la décentralisation a contribué à l'amélioration du niveau d'instruction des habitants de la commune de Pobè ne sont pas vérifiées.

## **Paragraphe 2 : Suggestions de l'étude**

Au regard de cette inquiétude sur les moyens pour développer la Commune de Pobè, comme d'autres dans le même cas, nous avons formulé des suggestions pour le mieux être des populations de ces communes concernées.

Les différentes observations, analyses et résultats nous interpellent tous. Pour cela nous envisageons dans une perspective, de renforcer les performances, de faire des propositions afin de réduire les énormes problèmes identifiés.

Les résultats démontrent dans leur ensemble une orientation paradoxale des ressources publiques à l'endroit des populations pauvres. Le défi au plan national sera de créer des

conditions de croissance accélérée et favorable pour réduire les privations et développer le capital humain de façon durable. C'est pourquoi nous préconisons entre autres :

- L'élimination des inégalités existantes entre pauvres et non pauvres et l'accroissement de l'accès des pauvres aux opportunités de formation adéquates capables de leurs assurer une meilleure compétence à une participation plus accrue au processus de production.

- La mise en place d'une infrastructure générale sociale pour des secteurs tels que l'agriculture, l'artisanat par exemple qui offre aux pauvres plus d'opportunité de se développer. Il s'agit d'accroître les infrastructures routières qui permettent aux habitants des zones rurales d'acheminer leur production vers les marchés ou les villes. Cela leur permettra de contribuer efficacement à la croissance économique.

- Renforcer les politiques de dépenses prioritaires. L'étude conforte bien cette proposition. Le secteur de la santé et celui de l'éducation doivent recevoir une bonne partie des ressources. Il importe de veiller à une meilleure gestion des ressources financières et leur élargissement en ciblant principalement les couches les plus défavorisées. La gestion saine des ressources passera par :

. Une priorité accordée à l'investissement relativement au fonctionnement dans l'affectation des ressources ;

. Un meilleur suivi de la réalisation physique

- Créer un environnement institutionnel qui favorise une liberté économique du pauvre, protège efficacement les droits de propriété, qui favorise un accès équitable aux biens et services publics notamment la justice. A cela s'ajoute l'initiative de la gratuité des services sociaux tels que le secteur de la santé, l'éducation et des services qui doivent être renforcés par des mesures plus viables.

- Renforcer un meilleur accès aux structures de formations à l'endroit des femmes qui constituent tout comme les hommes un capital humain assez favorable au processus de développement à travers des programmes de micro finance aux plus pauvres.

- Veiller à l'amélioration de la qualité des services offerts à travers l'augmentation des effectifs d'enseignants et du personnel de santé d'une part et d'autre part assurer leur formation par la

mise en place et le renforcement des programmes de recyclage continu. Aussi faudra-t-il veiller à une meilleure adéquation formation emploi par la vulgarisation des programmes d'étude et la collaboration avec le secteur privé.

- Renforcer le partenariat entre le secteur privé et le secteur public par la motivation de l'Etat à l'endroit du secteur privé par des investissements plus accrus et favorables à la création d'emploi. La libération de ce potentiel privé constitue une force motrice de la croissance et de l'amélioration du bien-être.

Toutefois, il faudra privilégier les effets d'entraînement plutôt que de s'engager dans de vastes programmes dont les interactions génèrent d'autres effets pervers.

En plus de ceci, le Bénin doit orienter sa politique de réduction de la pauvreté à travers l'apport des services extérieurs afin de mieux accroître ses ressources pour une meilleure redistribution du revenu.

En somme, il s'agira pour la société entière de savoir ce que l'on veut, l'on peut ou doit faire pour améliorer son mieux-être : ajouter au patrimoine du Renouveau Démocratique celui de la croissance du mieux-être. Et la contribution des pauvres sera importante à double titre.

## *CONCLUSION*

La présente étude a permis d'analyser l'effet de la décentralisation sur le niveau de pauvreté des habitants de la commune de Pobè. Elle a permis d'expliquer d'une part l'effet de la décentralisation sur le niveau des indices de pauvreté. Et d'autre part, expliquer l'impact des dépenses sociales en éducation au sens de la décentralisation sur le niveau d'instruction des habitants de la commune. Nous pouvons sans doute affirmer que les finances demeurent l'épine dorsale d'une politique économique efficace. La mobilisation des ressources locales recouvre toute sa dimension dans le contexte de la décentralisation. Les collectivités locales doivent assurer leur autonomie financière, seule condition de leur survie et d'un véritable processus de décentralisation. La Commune de Pobè qui, à l'instar des autres Commune du Bénin, vit ses moments de décentralisation doit s'efforcer autant que possible pour améliorer ses finances locales et trouver des solutions aux faiblesses et aux menaces identifiées à partir de la description du cadre socio- économique et environnemental de la Commune. L'analyse qui vient d'être effectuée montre combien de fois les autorités locales actuelles de la Commune doivent donner confiance aux populations. Elles doivent saisir les forces et les opportunités identifiées dans la Commune pour donner un dynamisme et un vrai nouvel envol de son économie locale.

Au-delà de tout, en vue d'assurer le financement régulier des investissements communaux, le recours à d'autres sources de financement externes s'impose. Ce qui implique pour la Commune, la mise au point d'une diapositive moderne de gestion financière performante et une certaine rigueur de gestion L'Etat doit transférer effectivement à la Commune les compétences qui leur sont dévolues par les textes en vigueur pour atteindre des objectifs de la décentralisation et la satisfaction des besoins des populations. La régularité des subventions de l'Etat et les prêts aux Communes seront de nature à garantir un dynamisme à l'économie locale et accroître les investissements pour le développement local, objectif premier de la décentralisation. L'Etat doit assister les populations et favoriser la solidarité intercommunale (soutien des Communes riches aux Communes déshéritées).

## BIBLIOGRAPHIE

### ➤ OUVRAGES ET ARTICLES

- AARON, Henry et McGUIRE, Martin C. (1970). «Public Goods and Income Distribution». *Econometrica*, Vol. 38 No.6, pp. 907-20.
- BOURGUIGNON, François et Da SILVA, Pereira. (2003). «Evaluating the Poverty and Distributional Impact of Economic Policies (Techniques and tolls)». Second draft. World Bank.
- BRENNAN, Geoffrey. (1976). «The Distributional Implication of Public Goods». *Econometrica*, Vol. 44 pp. 391-399.v.
- CASTRO-LEAL, Florencia; DAYTON, Julia; DEMERY, Lionel et MEHRA, Kaplan. (1999). «Public Spending in Africa: Do the Poor benefit?» *The World Bank Research Observer*, Vol. 14, n°1 pp. 49-72.
- COX, Donald et JIMENEZ, Emmanuel (1996). «Private Transfers and Effectiveness of Public Income Redistribution in the Philippines». In Van de Walle.
- DAVOODI, Hamid R.; TIONGSON, E. R. and ASAWANUCHIT, S. S. (2003). «How useful are benefit incidence analyse of public education and health spending? » IMF working paper 03/227 (Washington, International Monetary).
- DEATON, Angus S.; SERENA, Ng (1996). «Parametric and Non-Parametric Approaches to Price and Tax Reform. » NBER Working Paper No. W5564.
- DÉCALUWÉ, B.; PATRY, A., SAVARD, L. and THORBECKE, E. (1999). «Poverty Analysis within General Equilibrium Framework. » Working Paper 9909, CREFA, Université Laval.
- DEMERY, Lionel (1997). «Benefit Incidence Analysis» Mimeo, World Bank, Washington DC.
- DEMERY, Lionel (2000). «Benefit Incidence: a practitioner guide. » The World Bank, Africa Region: Poverty and Social Development Group.

- FILMER, D.; HAMMER, J.; et PRITCHETT, L. (1998). «Health policy in poor countries: weak links in the chain. » World Bank, Washington DC. Working paper No. 1874
- FOSTER, J, GREER, J et THORBECKE, E. (1984). «A class of Decomposable Poverty Measures». *Econometrica*, vo. 52,
- GUPTA, S.; POWEL, L. R. and YANG, Y. (2006). «Les défis macroéconomiques de l'expansion de l'aide en Afrique». Repères à l'intention des praticiens. FMI.
- HOUENINVO T.; EKUE P. et KEKE J-C (2004), «La Matrice de Comptabilité Sociale pour le Modèle Macroéconomique Intégré d'Analyse et de suivi de la pauvreté au Bénin ». CAPE
- HOUENINVO T. (2004a) « Analyse de la soutenabilité de la dette béninoise : l'approche initiative PPTE et Cadre de cohérence macroéconomique. »CAPE.
- HOUENINVO T. (2004b) « Production potentielle, composante structurelle et conjoncturelle du déficit budgétaire : cas du Bénin» CAPE.
- LANJOUW, Peter et RAVALLION, Martin (1999). «Benefit Incidence, Public Spending Reforms, and the Timing of Program Capture». *World Bank Economic Review*.
- LARIVIERE, S. et MARTIN, F. (1997) « Cadre d'analyse économique de la pauvreté et des conditions de vie des ménages». Série Discussion n° 0197 Septembre.
- MEERMAN, J. (1979) «Public Expenditures in Malaysia : Who Benefits and Why» New York, Oxford University Press.
- PATRY, A (2001). Pour le Pauvre, un plat d'Attiéké vaut un Boeuf, pour les Démunis dans une Economie Africaine. In Décaluwé, B., Martens, A. et Savard, L. «La politique économique du développement et les modèles d'équilibre général calculable» Presses de l'Université de Montréal.
- SELOWSKY, Marcello (1979). «Who benefit from Government Expenditure? A case study of Colombia». New York, Oxford University Press.
- SINZOGAN C. (2002) «Evaluation des principales politiques économiques et financières menées au Bénin depuis 1990 et leurs impacts sur la pauvreté».

- VAN de WALLE, Dominique (1996). «Assessing the Welfare Impact of Public Spending». The World Bank Policy Research Department. Public Economic Division. Working paper n° 1670.
- VAN de WALLE, Dominique et KIMBERLY, nead (1995). «Public Spending and the Poor--Theory and Evidence». Johns Hopkins University Press, Baltimore, Md.
- VAN de WALLE, Dominique (1996). «Public spending and the poor: what we know, what we need to know». World Bank Policy Research Working Paper No. 1476.
- World Bank (1994) «Colombia: Poverty Assessment Report». Country Department III, Latin America and the Caribbean Regional Office, Report No. 12673-CO, Washington D.C.(August 8).
- World Bank. (2001). «Public spending technical note. In Poverty Reduction Strategy Papers technical notes». Draft for comments, April (2001).
- World Bank (2004). «Making Services Work For Poor People». Oxford University Press.
- YOUNGER, Stephen D. (2003). «Benefits on the Masrgin: Observations on Marginal Benefit Incidence». World Bank Economic Review, Vol. 17, No. 1, pp. 89-106.
- YOUNGER, Stephen D. (2000). «The Incidence of Public Services and Subsidies in Peru». Cornell Food and Nutrition Policy Program Working Paper No.

➤ **MEMOIRES**

- Aboua Gerald HOUNKYDET (2009), **Incidence des dépenses publiques dans la réduction de la pauvreté : cas du Benin**, mémoire de Maitrise à la FASEG
- Georges Aliou DAKOUO (2009), La contribution de la décentralisation a la réduction de la pauvreté au Mali, Mémoire de maîtrise
- Mahomed KOEBA (2011), **L'aide publique au développement et la lutte contre la pauvreté**, mémoire de DES

## TABLE DES MATIERES

Avertissement.....	i
Dédicace 1.....	ii
Dédicace 2.....	iii
Remerciements.....	iv
Liste des sigles et abréviations.....	v
Liste des Tableaux.....	vi
Liste des Graphiques.....	vii
Sommaire.....	viii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE.....	4
Section1 : Présentation du cadre de stage institutionnel.....	5
Paragraphe1 : Cadre historique.....	5
Paragraphe2 : Structure et Fonctionnement de la Mairie de Pobè.....	6
Section2 : Expérience de stage et inventaire des forces et faiblesses.....	10
Paragraphe1 : Expérience de stage.....	10
Paragraphe2 : Inventaire des forces et faiblesses.....	12
CHAPITRE2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	14
Section1 : Problématique, Objectifs et Hypothèses de recherche.....	15

Analyse de l'effet de la décentralisation sur le niveau de vie des habitants de la commune de  
Pobè

---

Paragraphe1 : Problématique et intérêt de l'étude.....	15
Paragraphe2 : Objectifs et Hypothèses de recherche.....	16
Section2 : Revue de littérature et méthodologie de recherche.....	17
Paragraphe1 : Revue de littérature.....	17
Paragraphe2 : Méthodologique de recherche.....	28
CHAPITRE 3 : Présentation, analyse des résultats et Recommandations.....	33
Section 1 : Analyse descriptive des variables de mesure .....	34
Paragraphe1 : l'effet de la décentralisation sur l'indice de pauvreté.....	34
Paragraphe2 : l'effet de la décentralisation sur le niveau d'instruction.....	38
Section 2 : Vérification des hypothèses et Recommandations.....	41
Paragraphe 1 : Vérification des Hypothèses.....	41
Paragraphe 2 : Recommandations.....	42
CONCLUSION GENERALE.....	46
BIBLIOGRAPHIE.....	48